



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



DISPOSITIF DES CADETS DE LA DÉFENSE



Dossier de presse
14 février 2011

École du génie



SOMMAIRE

Présentation des cadets de la Défense	page 3
Objectifs des cadets de la Défense	page 4
L'engagement de l'Académie de Nantes	page 5
Conditions d'intégration	page 6
Programme et répartition des activités	pages 6 - 7

CONTACTS PRESSE :

Armée de Terre

Sous-lieutenant Gautier Duterte / 02 41 24 83 20 / 06 88 05 47 18
gautier.duterte@esag.terre.defense.gouv.fr

Académie de Nantes

Madame Laurence Veteau / 02 40 37 33 13 / 06 09 17 24 27
laurence.veteau@ac-nantes.fr

Présentation des cadets de la Défense

Défini par un partenariat entre l'École du génie et les établissements scolaires de la ville d'Angers, le dispositif des cadets de la Défense résulte d'une convention entre les ministères de la Défense et de l'Éducation nationale. Le concept des cadets de la Défense a été élaboré dans le cadre du plan ministériel de l'égalité des chances. Ce dispositif doit permettre aux jeunes issus de milieux modestes ou en difficulté de progresser dans la société et de faciliter localement la mixité sociale en impulsant des contacts entre jeunes de milieux différents, à travers des activités sportives et de découverte du monde militaire. Les valeurs de la République, les droits et devoirs des citoyens mais également le rôle de la Défense seront étudiés durant cette formation.

« LE PLAN EGALITE DES CHANCES EST UNE PRIORITE GOUVERNEMENTALE »

Le plan égalité des chances se répartit de la manière suivante :

Pour les jeunes âgés de 14 à 16 ans :

Dispositif des cadets de la Défense qui vise à faciliter localement la mixité sociale par des contacts entre jeunes de 14 à 16 ans issus de milieux différents. Au sein de formations militaires et en partenariat étroit avec l'Éducation nationale, ces jeunes découvrent le monde de la Défense aux travers d'activités sportives, éducatives et civiques.

De 16 à 26 ans :

- Tutorat grandes écoles de la Défense ;
- Défense 2ème chance ;
- Lycées de la Défense ;
- Réserve locale ;
- Préparations militaires ;
- Formations qualifiantes.

Les sites armée de Terre accueillant les cadets de la Défense :

- Montpellier ;
- Saint-Maixent ;
- Luc en Provence ;
- Thionville ;
- Angers ;
- Bourges
- Rennes ;
- Poitiers ;
- Thierville sur Meuse.

Objectifs des cadets de la Défense

Il s'agit de proposer un programme complet permettant de travailler sur le développement des savoir-faire et des savoir-être tant sur le plan individuel que collectif.

Le programme est basé sur le développement de valeurs (engagement, affirmation, discipline, dépassement de soi, ...) qui peut prendre la forme d'activités sportives et pédagogiques axées sur la découverte des Armées et de la Défense, ainsi que sur une sensibilisation à la citoyenneté.

Ces activités interviennent sous forme de mise en situation pratique, ainsi que par la conduite d'un projet de groupe qui sera restitué en fin de cycle cadet.



Objectifs :

- Découvrir un milieu professionnel par la pratique ;
- Pratiquer des activités favorisant la transmission de valeurs du groupe ;
- Vivre une expérience individuelle et collective ;
- Participer à l'éducation à la citoyenneté développée pendant la scolarité.

L'engagement de l'Académie de Nantes dans le dispositif « cadets de la Défense »

L'Académie de Nantes a fait de l'égalité des chances et l'éducation à la citoyenneté la première des cinq priorités du projet d'académie Cap 2015, mis en œuvre à la rentrée scolaire 2009. Du collège au lycée, du lycée à l'enseignement supérieur, les élèves peuvent bénéficier d'un accompagnement ou d'une solution adaptée à leur situation (accompagnement personnalisé, internats d'excellence, cordées de la réussite, tutorats...). Le dispositif « les cadets de la Défense » correspond à l'objectif que l'Académie de Nantes s'est fixée : faire réussir tous les élèves, en développant notamment des partenariats permettant de favoriser l'ouverture sur le monde extérieur, la citoyenneté, la découverte des métiers...

L'implantation du dispositif sur le Maine-et-Loire n'est pas un hasard : il renforce un partenariat de longue date entre l'Éducation nationale et l'École du génie. Plusieurs actions communes ont déjà été mises en place (travail pédagogique mené entre l'Inspection académique, le CDDP* et l'École du génie autour d'une bande dessinée ; partenariat avec le Musée du Génie).

Tout le travail et l'implication du cadet lui servira ensuite au niveau de l'établissement scolaire : consolidation des bases du futur citoyen aussi bien au niveau social que professionnel ; appropriation des valeurs, à réinvestir au quotidien, dans son travail scolaire et son comportement....

Les chefs d'établissement angevins se sont fortement impliqués dans la communication auprès des familles. De nombreux candidats, filles et garçons, ont souhaité intégrer les cadets de la Défense ; 30 d'entre eux ont été retenus.

Les établissements partenaires retenus par l'Académie de Nantes :

Les établissements ont été retenus du fait de leur proximité géographique avec l'École du génie et de la recherche d'une mixité sociale dans la composition du groupe (16 garçons et 14 filles). Le choix définitif des élèves s'est fait à partir de leur lettre de motivation.

- Collège David D'Angers ;
- Lycée David D'Angers ;
- Collège Californie ;
- Lycée Auguste et Jean Renoir ;
- Lycée Chevrollier ;
- Collège Jean Mermoz ;
- Collège Jean Vilar.



* CDDP : Centre Départemental de Documentation pédagogique

Conditions d'intégration

Pour intégrer le dispositif des cadets de la Défense, il faut avant tout être volontaire et motivé ! La sélection est ensuite réalisée par les établissements scolaires concernés qui vont prendre en compte la motivation réelle de l'élève, le nombre de places disponibles en favorisant la mixité sociale.

Le financement est entièrement pris en charge par le ministère de la Défense (licence, paquetage, entretien du matériel, camp de cohésion). En contrepartie, le cadet s'engage à aller jusqu'au bout de son cycle.

Conditions d'admission :

- Volontariat ;
- Motivation ;
- Accord parental ;
- Aptitude à la pratique du sport (certificat médical) ;
- Aptitude à la vie en collectivité.

Programme et répartition des activités

Le dispositif des cadets de la Défense respecte le calendrier scolaire. Les activités sont programmées les mercredis en dehors des vacances scolaires et par demi-journées. Chaque séance est conduite sous la responsabilité conjointe de militaires et d'enseignants de l'Education nationale.

Pour l'année 2010-2011, 9 séances sont programmées avec un camp de cohésion en juillet.

Les demi-journées d'activités se déroulent en deux temps :

- séance de sport ;
- séances de civisme / formation au comportement.

Mémoire et patrimoine

Transmission des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes les discriminations et participation aux cérémonies de commémoration.



Civisme

Préparation à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, conscients des principes et des règles qui fondent notre démocratie (Prévention et Secours Civique de niveau 1, code de conduite et chant).



Activités physiques et sportives



L'éducation physique et sportive développe des attitudes et comportements favorisant le respect, l'esprit d'équipe et d'entraide.



Découverte des métiers de la Défense

- Visite des installations « formation au déminage » ;
- Visites des installations techniques « métiers du bâtiment », « électromécanique », « production d'eau » ;
- Visite des installations techniques des plongeurs de l'armée de terre.



Les cadets de la Défense, après avoir reçu une information sur le déroulement des cursus officiers, sous-officiers et militaires du rang, effectueront une visite des salles spécialisées de l'Ecole du génie (métiers du bâtiment, électromécanique, traitement de l'eau, laboratoires...).

